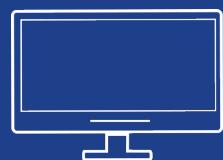




CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



Charte relative à la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels





Introduction

La France a signé et ratifié la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées¹ qui appelle à considérer l'accès à l'information, à l'expression et à la communication comme l'un des droits fondamentaux dans une société voulue inclusive.

Les médias audiovisuels jouent un rôle important dans la construction des mentalités² et participent à la formation des opinions. Ils peuvent avoir un rôle significatif pour changer le regard et véhiculer des visions non stéréotypées.

Les médias français ont, depuis de nombreuses années, aux côtés du Conseil supérieur de l'audiovisuel, amélioré l'accessibilité de leurs contenus (sous-titrage, audiodescription, LSF...), pris des engagements en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'audiovisuel et apporté, par leurs engagements individuels, des contenus en lien avec le handicap.

Si les médias audiovisuels font des efforts significatifs pour améliorer la visibilité du handicap sur leurs antennes, le sujet du handicap reste quantitativement peu traité³ et pourrait parfois être amélioré qualitativement⁴.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel et les opérateurs audiovisuels, en lien avec le secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées, ont décidé de travailler de concert pour s'efforcer d'améliorer la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels, tant quantitativement que qualitativement et contribuer à faire en sorte que le regard de la société vis-à-vis des personnes handicapées change. C'est l'objet de la présente charte.

Les engagements pris au titre de ce texte portent sur trois thèmes majeurs, sur lesquels les signataires entendent faire porter leurs efforts :

- valoriser les parcours individuels des personnes handicapées dans leur diversité ;
- donner la parole aux personnes handicapées pour parler d'autres sujets que leur handicap ;
- présenter le handicap de façon positive et inclusive et pas seulement compassionnelle.

¹ <http://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>

² Les français passent en effet plus de 3 heures par jour devant la télévision. Source Médiamétrie.

³ Le baromètre de la diversité du Conseil supérieur de l'audiovisuel montre, chaque année, que la présence des personnes handicapées à l'antenne est bien en deçà de leur place dans la société. Source CSA.

⁴ *La médiatisation des handicapé(e)s en France : l'exemple des programmes des chaînes de télévision*, 2012, Matthieu Grossetête, Dominique Marchetti.



Enfin, la charte propose la création d'un outil pour prévenir l'emploi maladroit ou à mauvais escient de mots ou d'expressions empruntés aux situations de handicap, susceptible de véhiculer des préjugés sur le handicap et/ou à blesser les personnes handicapées.

Il s'agit de s'efforcer d'appréhender le handicap sur les antennes à la mesure de ce qu'il est pour des millions de concitoyens, toute leur vie durant ou lors d'une période de celle-ci, dans le respect et la diversité des situations individuelles.

Les signataires de la présente charte s'engagent sur les principes développés ci-après.

Chiffres clés sur le handicap

Selon les chiffres de l'INSEE, 12 millions de Français sur 66 millions (20 % environ) seraient touchés par un handicap. Parmi eux, 80 % auraient un handicap invisible, 12,5 % seraient atteints d'une déficience visuelle et un peu plus de 7 % auraient une mobilité réduite. Ainsi l'INSEE estime que 13,4 % ont une déficience motrice, 11,4 % sont atteints d'une déficience sensorielle, 9,8 % souffrent d'une déficience organique, 6,6 % sont atteints d'une déficience intellectuelle ou mentale, 2 à 3 % de la population utilisent un fauteuil roulant.



1

Rendre plus visible la question du handicap

Objectif

**Pour une meilleure représentation des personnes handicapées sur les antennes,
favoriser les prises d'engagements annuels de progression.**

Les signataires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en fonction de la ligne éditoriale de leur(s) service(s), pour :

- prendre, dans le cadre des lettres d'engagements qu'elles transmettent annuellement au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur le fondement de la délibération du 10 novembre 2009, des initiatives spécifiques en vue d'améliorer la présence des personnes handicapées sur leurs antennes ;
- que l'amélioration de cette présence concerne tous les types de programmes, en privilégiant ceux relatifs à l'information mais aussi ceux qui témoignent des préoccupations de la société contemporaine au travers de récits fictionnels ;
- prendre en compte la diversité des handicaps à l'antenne : mental (ou déficience intellectuelle), auditif, visuel, moteur, autistique, psychique, etc. ;
- aborder les handicaps quels que soient les stades de la vie, y compris lorsqu'ils concernent la petite enfance.



2

Ne pas assigner les personnes handicapées à leur handicap

Objectif

Que les personnes handicapées interviennent dans les médias de manière inclusive, en les sollicitant au sujet de tous les domaines de la vie sociale, politique, économique, culturelle, etc.

Les signataires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en fonction de la ligne éditoriale de leur(s) service(s), pour :

- favoriser l'expression des personnes handicapées sur tous les sujets, au-delà du handicap, dans les programmes d'information et de connaissance (JT, magazines, documentaires), en qualité de témoin, de citoyen ou d'expert ;
- améliorer la banalisation de l'intervention de personnages de fiction en situation de handicap, sans réduire ces derniers à celle-ci ;
- accorder une attention particulière à la création de rôles de personnages principaux et de héros incarnant des personnes handicapées, que les intrigues des fictions soient construites autour du handicap ou non.

Le CSA veillera à adapter son baromètre de la diversité afin d'en affiner les résultats pour évaluer l'efficacité des engagements précités.



3 —

Changer le regard sur le handicap

Objectif

Présenter le handicap de manière positive et inclusive et ne pas se contenter d'approches compassionnelles.

Les signataires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts, en fonction de la ligne éditoriale de leur(s) service(s) pour :

- développer les programmes d'information et de connaissance (JT, magazines, documentaires) abordant la question du handicap en termes d'égalité de traitement, d'actions positives et d'enjeux de société ;
- promouvoir, dans une grande diversité de programmes, les réussites individuelles de personnes handicapées afin de permettre notamment aux jeunes handicapés de nourrir de légitimes ambitions ;
- donner la parole aux accompagnants, aux professionnels de santé, aux associations, aux pouvoirs publics et aux élus, pour permettre aux téléspectateurs de mieux appréhender les enjeux de société et les destins personnels et ainsi changer leur regard ;
- remettre chaque année au CSA des éléments d'information attestant de leur engagement en la matière dans une partie dédiée du rapport annuel adressé au CSA relatif à la représentation de la diversité de la société française.



4

Partager les bonnes pratiques Utiliser les mots justes

Objectif

Créer des passerelles entre les chaînes pour qu'elles puissent s'inspirer mutuellement de leurs bonnes pratiques.

Accompagner les rédactions qui le souhaitent pour un usage des mots justes lorsqu'elles abordent le handicap en mettant à leur disposition un lexique.

Le CSA s'engage à mettre en place une plateforme électronique partagée entre les signataires qui sera alimentée régulièrement par les bonnes pratiques particulièrement exemplaires valorisées par les chaînes dans le cadre de la présente charte.

Afin d'aider les chaînes à mieux cerner les attentes des personnes handicapées, de leurs proches et des intervenants publics concernés, un comité de rédaction sera constitué afin de proposer aux chaînes sur la plateforme précitée des suggestions d'axes d'actions prioritaires.

La composition de ce comité de rédaction sera assurée par le secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des Personnes handicapées, et pourra comprendre, outre des représentants du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPh), des membres d'associations représentatives des personnes handicapées, des accompagnants et des universitaires.

La plateforme comprendra également un lexique à l'usage notamment des rédactions pour l'évocation des personnes handicapées et du handicap. Ce lexique est un outil consultatif à disposition des signataires. Celui-ci sera régulièrement alimenté par le comité de rédaction et les chaînes pourront librement s'en inspirer.



5

Évaluer les résultats

Objectif

Se donner les moyens d'évaluer l'impact de la charte sur l'évolution des représentations médiatiques du handicap.

Les engagements pris dans le cadre de la présente charte feront l'objet d'une évaluation annuelle par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, à partir notamment des déclarations qui lui seront transmises par les différents signataires. Ces déclarations feront l'objet d'une partie dédiée dans le compte rendu transmis au CSA par les chaînes relatif à la représentation de la diversité de la société française, avant le 31 mars de chaque année. Elles donneront lieu à la publication d'un rapport par le CSA.

Ce rapport sera transmis au ministère chargé des personnes handicapées et au CNCPh.

Une réunion sera organisée au CSA, chaque année, en présence de l'ensemble des signataires pour apprécier collectivement la progression et envisager les voies d'amélioration.



Fait à Paris,

Le mardi 3 décembre 2019

Signataires :

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel,
Monsieur Roch-Olivier Maistre, président,

Le secrétariat d'État auprès du Premier ministre,
chargé des Personnes handicapées,
Madame Sophie Cluzel, secrétaire d'État,

Le ministère de la Culture,
Monsieur Franck Riester, ministre,

Le Conseil National Consultatif des
Personnes Handicapées,
Madame Dominique Gillot, présidente,



Et

Les groupes audiovisuels :

Groupe France Télévisions
Madame Delphine Ernotte Cunci,
présidente-directrice générale

Groupe Radio France
Madame Sybile Veil,
présidente-directrice générale

Groupe France Médias Monde
Madame Marie-Christine Saragosse,
présidente-directrice générale

Groupe TF1
Monsieur Gilles Pélisson,
président-directeur général

Groupe M6
Monsieur Nicolas de Tavernost,
président du directoire

Groupe Canal Plus
Monsieur Maxime Saada,
président du directoire

Groupe NRJ
Monsieur Jean-Paul Baudecroux,
président fondateur

Groupe NextRadio
Monsieur Alain Weill,
président

Lagardère News
Madame Constance Benqué,
vice-présidente

Groupe L'Équipe
Monsieur Jean-Louis Pelé,
directeur général

Syndicat des radios indépendantes
(SIRTI)
Monsieur Alain Liberty,
président

OCS
Monsieur Serge Laroye,
président

The Walt Disney Company France
Madame Hélène Etzi,
présidente

Trace TV
Monsieur Xavier Spender,
directeur général

Game One
Monsieur Thierry Cammas,
président-directeur général



DIVERSITÉ
ÉGALITÉ

www.csa.fr